



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-151221-

Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice.....29

Nombre de conseillers présents.....23

Nombre de conseillers votants29

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoints,

Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Didier DAVID, Mme Dominique GENTY, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Madalena AFONSO, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Aurélie PROUIN, M. Sébastien HARAULT, M. Jean-François LEBOURG, M. Maxime FUSEAU, M. Simon CADOREL, M. Jacques TOUPIN, M. Guiseppe PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Jean-Pierre PAUL, Mme Nathalie BERTON, Mme Delphine COSSON, M. Pascal SIMON, Mme Flore MASSICARD, Mme Nora ZENATI

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Pierre PAUL	à M. Patrice GARNIER
Mme Nathalie BERTON	à Mme Myriam BARTHELEMY
Mme Delphine COSSON	à M. Jean-Jacques MOUROT
M. Pascal SIMON	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Flore MASSICARD	à M. Guiseppe PETITTO
Mme Nora ZENATI	à M. Jacques TOUPIN

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 à 24 voix pour et 2 abstentions
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 11 octobre 2021 au 2 décembre 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Exploitation du restaurant scolaire de la commune d'Esvres-sur-Indre – Avenant n°1 à la Délégation de Service Public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** l'Avenant n°1 à la Délégation de service public pour l'exploitation du restaurant scolaire de la Commune d'Esvres sur Indre conformément à l'exemplaire joint en annexe de la présente délibération.

-**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant au contrat correspondant et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

2. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions :

-**PORTE** la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de la commune d'Esvres-sur-Indre au nombre de 8 dimanches pour l'année 2022 aux dates suivantes :

-2 et 16 janvier 2022

-26 juin 2022

-4 septembre 2022

-27 novembre 2022

-4,11 et 18 décembre 2022

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté collectif correspondant

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3. Election d'un délégué titulaire à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour M. DAVID et 4 voix pour M. PETITOT :

-**DESIGNE** un délégué titulaire à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours :

Titulaire : M. Didier DAVID

FINANCES LOCALES

4. Décision budgétaire modificative n°3/2021 du Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre :

-**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

-**VOTE** les ajustements et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°3/2021 du budget principal,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LE BRONEC, Adjointe Déléguée, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

-**DIT** que le budget de l'exercice 2021 ainsi modifié se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 196 765,27€

Recettes : 7 196 765,27€

Section d'investissement :

Dépenses : 6 520 168,89€

Recettes : 6 520 168,89€

5. Autorisation de programme et crédits de paiement n°18 du budget général pour l'opération n°409 – Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit le Pavillon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**VU** la délibération N°de-261120-09 du 26 novembre 2020 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération de Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°409 – Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2020	2021	2022	articles	Libellé	Montant
17	409	Le Pavillon	690 861,90	703,20	583 434,90	50 861,90	2315	Installations	635 000,00
					55 861,90		2041582	Bâtiments et installations	55 861,90
DEPENSES			690 861,90	703,20	639 296,80	50 861,90			690 861,90
							1641	EMPRUNT	
				703,20	639 296,80	50 861,90	021	AUTOFIN	690 861,90
RECETTES			690 861,90	703,20	639 296,80	50 861,90			690 861,90

6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°20 du budget général pour l'opération n°420 – Aménagement plateau sportif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération 420 Aménagement plateau sportif comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2021	2022	articles	Libellé	Montant
20	420	Aménagement plateau sportif	110 000,00	60 000,00	50 000,00	2315	Installations, matériel et outillage technique	110 000,00
DEPENSES			110 000,00	60 000,00	50 000,00			110 000,00
				60 000,00	50 000,00	021	AUTOFIN	110 000,00
RECETTES			110 000,00	60 000,00	50 000,00			110 000,00

7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°11 du budget général pour l'opération n°404 – Rue de Tours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

-DECIDE d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°404 – Rue de Tours comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements						Total général crédits de paiements			
		Description	Montant	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
11	404	Aménagement de la Rue de Tours	1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	106 430,75	0,00	19 661,01	30 000,00	2315	Voirie	1 144 445,69
							42 399,06	166 955,25	25 000,00		2041582	Subvention d'équipement versée	234 354,31
DEPENSES			1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	166 955,25	44 661,01	30 000,00			1 378 800,00
						750 000,00					1641	EMPRUNT	750 000,00
				35 706,72	45 516,96	157 130,25	148 829,81	166 955,25	44 661,01	30 000,00	021	AUTOFIN	628 800,00
RECETTES			1 378 800,00	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	166 955,25	44 661,01	30 000,00			1 378 800,00

8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-VU la délibération N°de121218-03 du 12 décembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagements de Voies Douces,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2018	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	1 164 800,00	6 180,00	347 625,54	131 828,98	126 430,34	445 000,00	2315	Voirie	1 057 064,86
					10 208,47	11 625,03	60 527,16		2041582	Subvention d'équipement versée	82 360,66
							1 032,00		2121	Plantations d'arbres et arbustes	1 032,00
					18 741,60	5 600,88			2128	Autres aménagements	24 342,48
DEPENSES			1 164 800,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	187 989,50	445 000,00			1 164 800,00
				6 180,00	376 575,61	149 054,89	187 989,50	445 000,00	1641	EMPRUNT	
									021	AUTOFIN	1 164 800,00
RECETTES			1 164 800,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	187 989,50	445 000,00			1 164 800,00

9. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la liste n°5032393212 du SGC de Chinon en date du 1^{er} décembre 2021 demandant l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable pour un montant de 379,20€,

Vu le budget de la commune,

-DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget 2021 de la Commune, la somme de 379,20€ correspondant au titre de recette non recouvré 454 de 2019. Cette dépense sera imputée sur l'article 6541 – Créances admises en non-valeur

-AUTORISE le Maire à faire, en règle générale, le nécessaire.

10. Subvention aux établissements scolaires : Collège Georges Brassens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VOTE : une subvention de fonctionnement au Collège Georges Brassens de 1 000 €

FONCTION PUBLIQUE

11. Ressources Humaines – Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-FIXE le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- ✓ les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
- ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

-AUTORISE le Président à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre

-PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

12. Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour une mission de conseil en recrutement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste de Responsable finances et marchés publics au sein des effectifs de la commune,

-CONFIE la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,

-PROCEDE au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

La convention est conclue pour une durée de la mission confiée.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT

13 Renouvellement de la convention pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE la signature de la convention à intervenir avec le Comité Départemental d'Indre et Loire de la randonnée pédestre relative à l'entretien du balisage des sentiers de Promenade et de Randonnée « sentier de découverte » et chemin « Les Vieilles Pierres » pour **CINQ** ans (2022, 2023, 2024, 2025 et 2026).

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 20 décembre 2021

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT